

REUNION DU MERCREDI 08 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 08 février à 14 heures 32 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Hubert de JENLIS, Premier Vice-président, suppléant M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. CLAUDE CHAIDRON, M. PASCAL DELNEF, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. Hubert de JENLIS ouvre la séance et présente les excuses de M. le Président et de Mme TEMMERMANN, retenus pour des événements familiaux.

M. de JENLIS soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès verbal de la séance du 6 février dernier.

M. LEC, au nom du groupe « Somme à Gauche » exprime son indignation à la suite des propos tenus lors de l'ouverture de la séance du Budget primitif du 6 février par M. le Président selon lesquels « *le Pas-de-Calais a engagé un plan d'économie de 170 millions d'euros, de suppression de 200 postes et la baisse de 3% de l'aide aux EHPAD* ». Il estime que cette comparaison volontaire avec un Conseil départemental dirigé par la Gauche totalement mensongère comme le confirme un communiqué de presse du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, M. Michel DAGBERT, qui constate que le Président du Conseil départemental de la Somme s'est inspiré probablement des chiffres négatifs du Département du Nord qui est dirigé par ses amis de droite.

Il demande au nom du groupe « Somme à Gauche » que le Courrier Picard, qui a relayé, avec une photo à l'appui, cette fausse information dans son édition du 7 février procède vis à vis de ces lecteurs au rétablissement de la vérité.

Puis, en conclusion, il estime que le comportement du Président SOMON qui ne vérifie pas ses sources dans ses déclarations publiques, selon lui, conforte le groupe « Somme à Gauche » sur l'insincérité du budget. Il demande que sa déclaration figure en annexe du procès-verbal de la séance de ce jour.

M. de JENLIS précise que le procès-verbal n'est pas un compte-rendu intégral mais reprend en synthèse les opinions des orateurs.

En réponse à M. CASIER et Mme LEPRESLE, M. de JENLIS indique que les dossiers des 4^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} et éventuellement 1^{ère} commissions seront soumis ce jour à l'Assemblée mais qu'il ne peut pas prévoir l'heure de fin des débats et qu'il n'a pas de réponse à apporter pour l'ordre du jour de la séance de demain.

M. MAQUET, en réponse à M. LEC, lui précise que M. le Président a voulu démontrer que confronté à des difficultés similaires, les Départements voisins ont fait des choix différents. Ils estiment que la posture du groupe « Somme à Gauche » constitue une manœuvre de diversion alors qu'en cette période difficile du courage est nécessaire pour faire face aux épreuves.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

M. de JENLIS donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. CASIER, Mme QUIGNON pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. SOMON pour Mme HIVER.

17.4.1. - VOIRIE DEPARTEMENTALE – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure

M. DAVERGNE remercie les services du Département pour la note très détaillée fournie au sujet de la desserte du Vimeu industriel et de la RD925 qui étaient absentes du rapport mais présentes dans le document « Refondation ». Il se dit désormais rassuré car il a pris connaissance de l'échéancier des travaux. Il indique toutefois que son groupe votera contre la desserte de l'aéropôle d'Albert figurant dans l'action 6.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur l'action 6 car certains projets ne sont pas prioritaires selon elle et rappelle les engagements pris pour la déviation Fouilloy/Corbie.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre l'action 6 et estime concernant la desserte du CHU que d'autres financements complémentaires auraient pu être obtenus.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Sommes à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre l'action 6, le groupe « Front National » s'abstenant sur l'action 6.

17.4.2. - BUDGET ANNEXE « PARC DEPARTEMENTAL » – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

17.4.3. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE – Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure

M. DAVERGNE se félicite de la prolongation de la véloroute jusqu'à Ham par le chemin de halage mais regrette toutefois que l'ouverture de la section Offoy Saint Simon soit retardée.

Mme WYBO indique que son groupe votera contre l'action 2.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Front National » votant contre l'action 2.

17.4.4. - PORTS DEPARTEMENTAUX ET LITTORAL – M. Claude HERTAULT, rapporteur

M. DAVERGNE indique avoir voté contre l'action 2 en commission en raison du soutien financier apporté au port normand du Tréport.

M. de JENLIS lui précise que, de fait, la majorité des pêcheurs samariens sont amarrés au Tréport.

M. DAVERGNE demande avec ironie si une participation financière est demandée aux marins pêcheurs du Pas-de-Calais stationnés dans la Somme.

Pour M. MAQUET, dans la mesure où les ports de la Somme ne peuvent plus accueillir les marins pêcheurs et que plusieurs familles vivent de cette activité de pêche, il est cohérent de soutenir le port du Tréport. Il rappelle que cette subvention est historique et que le Département de la Somme a toujours apporté son soutien.

Mme ESTEBAN confirme les propos de M. MAQUET en indiquant que 90% des pêcheurs de la Somme sont amarrés au Tréport et que les soutenir est essentiel car c'est leur seul port d'attache.

En réponse à Mme DENIS, M. de JENLIS indique qu'il ne connaît pas la position de la Région Normandie au sujet du Tréport.

M. MAQUET voit dans cette situation du port du Tréport une illustration des impacts de la loi NOTRe et rappelle que ce port n'est pas régional mais départemental et appartient à la CCI. Il affirme qu'il y a intérêt à soutenir son désenvasement.

M. de JENLIS indique que la subvention est destinée à la maintenance du port du Tréport mais est considérée comptablement comme de l'investissement.

Pour M. DAVERGNE, l'argument tiré de la loi NOTRe est ici bien arrangeant.

M. HERTAULT ajoute que le montant de 50 000 € est destiné à aider les familles de pêcheurs professionnels du littoral.

Pour M. CASIER le problème n'est pas d'aider ou pas les pêcheurs mais qui est compétent pour payer ? Il estime que garder la compétence des ports du littoral est un choix de la majorité et que dans la mesure où le Conseil départemental de Seine-Maritime a un budget trois fois supérieur à celui de la Somme, il est nécessaire de se tourner vers la collectivité territorialement compétente.

M. de JENLIS lui indique que cette compétence a été légalement gardée et que les pêcheurs de la Somme n'ont pas d'autre choix que d'aller au Tréport.

M. MAQUET ajoute que dans l'hypothèse où les ports de la Somme auraient été transféré à la Région, la CLERT aurait examiné la question avec attention et les recettes correspondantes perdues pour le Département de la Somme. Il ajoute que le Conseil départemental de Seine-Maritime est très endetté et ses finances fortement dégradées.

Après avoir rappelé s'être opposée à la décision de garder la compétence des ports, Mme WYBO indique qu'elle votera pour estimant que le Département doit financer la maintenance du port du Tréport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre l'action 2.

17.4.5. - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES – M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Il est procédé à un vote les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » votant contre l'action 3, le groupe « Front National » s'abstenant sur l'action 3.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant sur l'action 3.

17.3.2. - RESSOURCE EN EAU – M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées

17.3.3. - DECHETS – GESTION INTERNE – M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.3.4. - ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR – M. Stéphane HAUSSOULIER, président, suppléant M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

17.3.5. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur

Après avoir indiqué que son groupe s'abstiendra sur le rapport, Mme BENEDINI salue le travail réalisé ainsi que le travail des services mais juge dommage que les petites communes ne soient plus accompagnées sur les dépenses de fonctionnement.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport car les toutes petites communes en sont oubliées. Elle cite à cette effet une anecdote : lors de l'élection du Président de la Communauté de communes Nord Picardie, la candidature d'un maire d'une toute petite commune avait suscité une levée de bouclier, signe, selon elle, d'une sous représentation des petites communes dans les EPCI.

M. DEWAELE rappelle que l'ancienne politique territoriale ne prévoyait pas de subvention de fonctionnement aux petites communes.

M. HAUSSOULIER affirme que les participants aux réunions ont bien convenu qu'il n'appartenait pas au Département de financer des photocopieurs ou autres petits matériels de ce type. Il ajoute que un dispositif spécifique pour les communes de moins de 1 000 habitants existe. Il estime nécessaire de s'interroger sur la capacité d'investissement d'une commune de 50 ou 100 habitants. En conclusion il juge au contraire de Mme WYBO, que les toutes petites communes sont sur représentées dans les EPCI puisqu'elles disposent d'un représentant alors que des communes de 15 000 habitants n'en ont que trois.

Mme WYBO dit connaître parfaitement en tant que conseillère municipale d'une toute petite commune leur fonctionnement.

M. LEC se dit satisfait du soutien apporté aux communes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Front National » s'abstenant.

17.3.6. - PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES – M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.4.6. - SECURITE CIVILE – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. DAVERGNE après s'être dit satisfait des éléments explicatifs apportés en commission par M. VARLET sur la réduction de 1,3 M€ du budget de fonctionnement, annonce que son groupe s'abstiendra sur l'action 1 en raison de l'absence d'information sur le SDACR.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur l'action 1 et se dit gênée d'avoir à se positionner en l'absence de convention.

M. de JENLIS précise que le Conseil départemental n'est pas en charge de l'élaboration du SDACR.

M. HAUSSOULIER rappelle que le SDACR 2013, toujours en vigueur, était irréaliste de même que son Plan Prévisionnel d'Investissement chiffré à 95 M€ sans crédit de paiement. Après avoir reconnu que le Conseil départemental a apporté 10 M€ de plus au SDIS en sept ans, M. HAUSSOULIER affirme qu'il est nécessaire de remettre « de l'ordre » dans cette maison et que ces 10 M€ ont malheureusement entièrement servi au fonctionnement. Ainsi il affirme que les objectifs fixés par le SDACR en 2013 sont dépassés et qu'ainsi dans certaines casernes amiénoises, un sureffectif de cinq ou six pompiers au-dessus des normes du SDACR est constaté. L'ensemble des éléments du SDACR est actuellement réexaminé pour mettre les moyens en adéquation aux besoins. Ainsi, quatre casernes restent à financer et réaliser, il s'agit de Gamaches, Fouilloy, Jean Catelas et Jules Ferry à Amiens. Il rappelle la procédure d'adoption du SDACR. En conclusion il indique être animé par la volonté de rendre le meilleur service et d'utiliser l'argent public avec efficacité.

M. DAVERGNE remercie M. HAUSSOULIER pour ces éléments mais maintient toutefois l'abstention de son groupe sur l'action 1.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Front National » s'abstenant sur l'action 1.

M. de JENLIS donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. VARLET pour Mme MORDACQ.

17.3.1. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE – M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE et BENEDINI indiquent que leurs groupes respectifs s'abstiendront sur l'action 3 en raison de la baisse de la subvention au CPIE.

Pour M. RENAUX, il y a une contradiction dans l'abandon du PIG alors que les besoins sont réels et que les moyens de mettre en œuvre cette politique ne sont pas déployés alors que les intentions sont bonnes.

Pour M. DECAYEUX les contraintes financières actuelles exigent d'opérer des choix.

M. MAQUET évoque la situation du littoral où le nombre de résidences secondaires entraîne une augmentation des prix de l'immobilier pour les résidents permanents, la possibilité de proposer des logements à ces habitants est essentielle pour conserver des territoires vivants sur le littoral en dehors des périodes de vacances.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » votant contre et le groupe « Front National » s'abstenant.

17.3.8. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à la demande de M. RENAUX, M. VARLET lui indique que l'ensemble du Val de Somme sera équipé en FttH, les communes de Fouilloy, le Hamel, Vaux et Corbie étant fibrés et qu'il ne manquera pas de lui transmettre le programme de déploiement.

Mme WYBO estime ce rapport important mais juge le traitement des zones blanches insuffisant et que la fibre n'est pas la seule solution, d'autres technologies comme la radio ou le satellite ont un coût moins élevé.

M. VARLET lui indique que la technologie radio tout comme le satellite ne sont pas des solutions assez efficaces pour constituer une alternative à la fibre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

17.3.7. - LOGEMENT ET HABITAT – PDH 2017 – 2022 – M. Stéphane DECAYEUX, rapporteur

M. de JENLIS précise qu'il ne s'agit plus du PDH mais du PHD : Plan Habitat du Département.

Mme LEPRESLE précise avoir indiqué en commission qu'elle consultait les membres de son groupe avant de se prononcer. Elle juge le document intéressant car il démontre que le parc social est insuffisant, le parc privé jouant le rôle du PAC Social mais étant souvent très dégradé. Elle constate un prix des loyers notamment en milieu urbain. Elle juge toutefois le plan manquant d'ambition car les 200 000 € inscrits pour construire des logements destinés aux personnes à faibles ressources lui semblent insuffisants. Elle estime que la priorité donnée à la construction de logements sociaux en milieu rural inadéquate car, selon elle, la construction dans le pôle urbain permettrait de faciliter l'accès au travail et aux moyens de transports. En conclusion elle juge les objectifs et les moyens du PHD vagues et son budget insuffisant pour régler les problématiques des difficultés de logement des familles les plus modestes.

Pour M. DECAYEUX, le PHD est de grande qualité et son diagnostic montre l'amélioration de certains points. Il exprime son désaccord avec Mme LEPRESLE quant à la priorisation de la construction du logement social en milieu urbain car cela appauvrirait les territoires ruraux. Il affirme que le PHD est le résultat d'un choix politique plus onéreux mais gage de cohésion sociale et territoriale.

Pour M. RENAUX, la posture de la majorité est contradictoire dans la mesure où la délégation des aides à la pierre aujourd'hui abandonnée aurait mis le Département en position de pouvoir et de décision en comité régional de l'habitat. Il estime que la disparition du Programme d'Intérêt Général constitue une carence.

M. LEC souhaite connaître les financements qui seront apportés par le Département à l'ANRU 2.

M. de JENLIS lui rappelle que les compétences de chaque collectivité ont été précisées par la loi et regrette que M. LEC persiste à vouloir que le Conseil départemental n'adapte pas ses actions.

M. LEC l'invite à relire la loi NOTRe et souligne que les Régions sont désormais intégrées à l'ANRU.

M. DECAYEUX ajoute que l'orientation choisie est celle d'un recentrage de l'action départementale sur les bourgs et centre bourgs et les ménages fragiles bénéficiaires du RSA et qu'il n'est pas prévu d'accompagner l'ANRU 2, faute de moyens.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et indépendants » et MM. LOGNON, RENAUX et GAFFEZ votant pour, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elus Ecologistes », Mme BENEDINI, MM. LEC et CASIER votant contre, Mmes DAMIS-FRICOURT, DARRAS, MARCHAND, WYBO, MM. DAVERGNE et PIOT s'abstenant.

17.3.10. - MOTION « POUR UN VERITABLE PLAN DE FORMATION DE SOUTIEN AUX PERSONNES EN DIFFICULTES FACE A LA REVOLUTION NUMERIQUE » (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») – Mme Zohra DARRAS, rapporteure, conclusions adoptées

M. JARDE souligne la nécessité de maîtriser les outils numériques à l'heure actuelle et cite à cet effet les promotions de la SNCF disponibles uniquement sur le site internet.

M. DEWAELE indique que dans le cadre de la conférence des financeurs, des projets ont été votés à destination de la formation des seniors à l'accès au numérique des personnes âgées sur les territoires. Il insiste sur la nécessité de territorialiser cette offre pour que les personnes âgées puissent y accéder, y compris à domicile.

Mme DARRAS insiste sur l'accompagnement humain dans ce domaine.

M. DECAYEUX se dit favorable à cette motion car la digitalisation de la vie sociale et de la vie des entreprises est fondamentale et doit être au centre des priorités éducatives mais également pour les personnes en difficulté.

Après s'être dit satisfait de l'unanimité qui se dessine autour de cette motion, mais s'interroge sur l'opportunité pour le Département de se positionner en chef de file de ce projet.

M. le Président rejoint la salle des délibérations à 16h52 et reprend la présidence de l'Assemblée.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h54 est reprise à 17h18).

Sous la Présidence de M. Laurent SOMON :

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, , MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

17.3.9. - VŒU « POUR UNE CHASSE CONTROLÉE DES OIES CENDRÉES EN FEVRIER ET LA RECHERCHE D'UNE RÉGLEMENTATION COMMUNE » (déposé par MM. MAQUET, BEAUVARLET, HAUSSOULIER, DECAYEUX, MME BIZET, M. HERTAULT et les membres des groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants ») – M. Emmanuel MAQUET, rapporteur

Mme BÉNEDINI indique que la liberté de vote est laissée aux membres du groupe « Somme à Gauche ».

Mme WYBO apparente les propos du rapporteur sur le populisme comme du racolage en direction du vote des chasseurs.

M. MAQUET estime au contraire que l'expertise des chasseurs dans ce domaine est tout le contraire du populisme et souligne que le Conseil d'Etat a interdit les dérogations à la directive alors que ces oies sont gazées en Hollande.

M. RENAUX considère qu'il faut faire confiance aux chasseurs et qu'en conséquence il votera pour le vœu.

Pour Mme DENIS, la loi doit être appliquée et toute dérogation a un coût. Elle invite M. MAQUET à contacter son député à ce sujet.

M. DAVERGNE précise à M. MAQUET que les oies ne sont plus gazées en Hollande mais leurs œufs stérilisés.

Pour M. CASIER, adresser ce vœu à Mme ROYAL est incohérent car la directive en cause a été mise en place par le Parlement Européen à majorité de Droite.

Pour M. DECAYEUX ce vœu dépasse les clivages politiques car la chasse n'est pas un simple loisir en Baie de Somme mais une tradition populaire. Il invite M. CASIER à faire preuve de pragmatisme et à s'éloigner de toute posture politicienne.

S'adressant à M. CASIER, M. MAQUET lui indique que les directives ne sont pas soumises à l'Assemblée Nationale mais émanent de la Commission Européenne. Il souligne également que l'espèce en question n'est pas en danger et que la directive ouvre elle-même des possibilités de dérogation et que d'autres départements, comme les Landes, sont concernés.

Mme WYBO indique que son groupe dispose de la liberté de vote.

Mme DAMIS-FRICOURT dit partager les propos de la majorité mais dit qu'elle ne votera le vœu que s'il est adressé au Parlement Européen.

M. de JENLIS donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN.

17.6.3. - AMENAGEMENT FONCIER - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur

Il est procédé à un vote les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre l'action 2 et le groupe « Front National » s'abstenant sur l'action 2.

17.6.4. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » s'abstenant.

17.6.5. - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

17.6.6. - ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET ne prend pas part au vote en tant que président de Somme Tourisme.

17.6.7. - SECURITE SANITAIRE - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.6.8. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

17.6.9. - CANAL SEINE NORD EUROPE - DISPOSITIF CANAL SOLIDAIRE ET DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX + AMENDEMENT déposé par le groupe « Front National » – M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur

M. MAQUET indique que la 6^{ème} et la 1^{ère} commissions ont considéré l'amendement déposé par le groupe « Front National » comme sans objet et irrecevable dans la mesure où la clause demandée ne relève pas de la compétence du Conseil départemental mais des employeurs.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre car sa préférence va à la protection plutôt qu'à la compensation.

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER M. CLAUDE CHAIDRON, M. PASCAL DELNEF, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN

S'adressant à M. LEC, M. le Président lui indique avoir eu connaissance de ses questions à l'ouverture de la présente séance et tient à lui apporter des précisions. Il lui indique qu'effectivement, les chiffres annoncés par lui-même lundi lors de la séance d'ouverture provenaient du site Localtis qui globalisait les chiffres du Nord et du Pas-de-Calais sur la baisse de 3% de la dotation des EHPAD. Cette baisse ne valant en réalité que pour le Département du Nord. Il tient toutefois à lui présenter les chiffres issus des documents officiels du débat d'orientation budgétaire du Conseil départemental montrant une épargne nette négative fin 2015 à hauteur de 9 M€, un plan d'économies de 134 M€ et la suppression de 130 postes au tableau des effectifs entre 2015 et 2016.

M. LEC rappelle avoir donné lecture du communiqué de presse rédigé par le Président DAGBERT et avoir demandé que sa déclaration soit annexée au présent procès-verbal. Il invite M. le Président à cesser de dénigrer en séance publique le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Il estime n'avoir pas eu d'autre choix devant les mensonges de M. le Président de faire une mise au point.

M. le Président lui indique tenir à sa disposition le débat d'orientation budgétaire du Pas-de-Calais.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme RAGUENEAU pour M. POTEL, M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

17.6.1. - DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant, M. BEAUVARLET ne participant pas au vote en tant que président du SMER.

17.6.2. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MORDACQ indique ne pas prendre part au vote sur l'action 2 en tant que présidente de SOMEA.

Mme DENIS après avoir exprimé sa satisfaction sur ce rapport, indique que son groupe s'abstiendra car elle aurait aimé des indicateurs sur l'agriculture biologique.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » s'abstenant.

Elle reconnaît toutefois que la campagne pour l'efficacité énergétique des collèges est de qualité mais qu'elle a été lancée avant 2015.

Elle cite encore la suppression de l'Agenda21 remplacé par un schéma cadre de 35 mesures, l'absence d'indicateurs quant au nombre des espèces protégées sur les ENS, les campagnes de licenciement des agents de la collectivité et l'absence du rapport sur l'égalité homme/femme. Elle déplore l'absence de toute action concernant la lutte contre les discriminations.

M. le Président lui répète qu'il ne procède pas à des « licenciements » et que le rapport homme/femme a été présenté en décembre dernier lors du débat d'orientation budgétaire. Puis il déplore l'appétence de Mme LEPRESLE pour les schémas et rapports divers et lui affirme, quant à lui, mettre en œuvre une vision pragmatique et pratique du développement durable. Il en veut pour preuve que, depuis son arrivée aux affaires, la dépense pour l'efficacité énergétique des collèges a été triplée et que le programme prévisionnel d'investissement de ces mêmes collèges, préparé sous la précédente mandature, n'a pas été tenu. En conclusion, il se considère comme faisant de la « real politik ».

M. LEC dit souscrire au point de vue de Mme LEPRESLE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre.

17.1.4. - OPERATIONS FINANCIERES - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur

M. LEC indique que son groupe votera contre ce rapport considérant le budget insincère avec des recettes minorées tout en reconnaissant l'attention portée aux emprunts et aux investissements.

En réponse M. le Président l'invite à prouver que ce budget est insincère et lui rappelle qu'en 2013, la reprise anticipée du résultat était de 19 M€ et les dépenses imprévues de 13 M€.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Somme à Gauche » et Mme DENIS votant contre.

17.1.5. - RESSOURCES HUMAINES - Mme Christelle HIVER, rapporteure

Mme HIVER précise à Mme LEPRESLE que le rapport sur l'égalité homme/femme se trouvait dans l'envoi du 7 décembre dernier, annexé au DOB à la page 95.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport mais que l'amendement qu'elle a déposé aura permis d'aborder le sujet de ces clauses indispensables pour éviter selon elle l'emploi de travailleurs détachés et favoriser l'emploi local.

M. le Président lui rappelle que cette question relève de l'amendement « Molière » qui est illégal à ce jour.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre et le groupe « Front National » s'abstenant.

17.6.10. - VŒU « NOUS ATTENDONS DES ACTIONS CONCRETES DU GOUVERNEMENT ET DE LA REGION POUR LA RE-INDUSTRIALISATION DE L'AMIENOIS » (déposé par l'ensemble des groupes de l'Assemblée) – M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. MAQUET indique que les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » d'une part, et « Somme à Gauche » d'autre part, ont abouti à un consensus autour de la rédaction d'un vœu commun issu de la fusion des vœux n°17.6.10 et n°17.6.11.

Mme LEPRESLE s'associe au vœu ainsi déposé mais estime qu'au-delà des 290 emplois directs de Whirlpool, les intérimaires et les sous-traitants sont également touchés. Elle estime que ce texte n'est pas assez virulent à l'égard de cette entreprise et propose à l'instar du vœu d'Amiens Métropole de boycotter la marque.

M. le Président propose que ce vœu soit celui unanime de l'Assemblée.

M. LEC insiste sur la nécessité d'adresser ce vœu à la direction de Whirlpool, au Ministre compétent et à la Région Hauts de France et de faire connaître cette unanimité auprès des salariés. Il demande à M. le Président à être associé à toutes les actions qu'il pourrait entreprendre à ce sujet.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

17.1.2. - SITUATION DE LA COLLECTIVITE ET SCHEMA CADRE 2017-2021 « DEVELOPPEMENT DURABLE » - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Mme LEPRESLE juge le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable lacunaire en terme d'actions sur le thème de la démocratie ou de l'efficacité énergétique notamment et qu'il ne s'apparente qu'à une compilation des différentes politiques menées sur lesquelles elle a déjà exprimé son désaccord. Elle se dit amusée par la mention « routes durables » qu'elle qualifie de quasi-oxymore. De même, elle s'oppose au mode mandataire pour l'accompagnement des personnes âgées.

M. LEC exprime son inquiétude quant à la poursuite du programme de non renouvellement de contractuels et de suppressions d'emplois. Il juge que ces décisions doivent avoir des conséquences sur la qualité du service public de proximité. Il fait part des difficultés rapportées au sujet de l'absence d'agents contractuels dans les collèges où la présence humaine est déterminante pour la réussite éducative. Il soulève également la question de la souffrance au travail générée par la diminution de contractuels. Il reproche également l'absence de dialogue social. En conclusion, il indique que son groupe votera contre ce rapport.

En réponse, Mme HIVER lui rappelle qu'en commission, lorsque M. STOTER avait évoqué une « décrue » au sujet du nombre d'agents, elle lui avait répondu que la « décrue » suit la « crue ». Elle rappelle que seulement 8,5% des économies de la collectivité portent sur les ressources humaines. Elle se dit attentive au risque de dégradation du service rendu aux usagers mais ne dispose pas à ce jour d'éléments à ce sujet. Elle indique toutefois que les rapports produits par la médiatrice ne montrent pas une augmentation de la saisine par les usagers sur cette problématique. Ensuite, Mme HIVER souligne les difficultés d'évaluation de la souffrance au travail et invite à ne pas avoir de conclusions hâtives en la matière dans la mesure où il existe dans la collectivité des cellules spécifiquement dédiées aux risques psychosociaux et que cette souffrance au travail est souvent la convergence de différents facteurs dont certains sont privés et familiaux. Elle regrette qu'en matière de dialogue social les représentants du personnel pratiquent souvent la politique de la chaise vide. En conclusion, elle estime que face aux enjeux de la collectivité, l'immobilisme est impossible et que la qualité du service public ne se mesure pas au nombre d'agents mais relève de l'organisation.

M. le Président indique que la collectivité va précisément s'engager dans une démarche qualité, qui n'existait plus jusqu'ici, et que le programme « Département 3.0 » est destiné à donner des conditions de travail plus agréables. Il déplore la rhétorique négative et désormais classique de l'opposition qui brandit les mots « souffrance », « désarmement » et « inquiétude ». Il rappelle être allé à la rencontre des agents sur le terrain afin qu'ils s'expriment directement. Il estime qu'il est aisé pour l'Etat de créer des postes dans la mesure où son budget est véritablement insincère. En conclusion, M. le Président invite l'opposition à faire preuve d'un peu de retenue et d'esprit positif et de cesser les postures passivistes.

M. CASIER estime que M. le Président confond dialogue social et information.

M. le Président lui indique ne pas apprécié d'être comparé à la direction de Whirlpool.

M. CASIER juge que les 50 emplois à supprimer par an étaient manifestement non négociables puisqu'inscrits dès le départ dans le document « Refondation ».

Mme HIVER, avec humour, rappelle que le dialogue social est conduit avec les cinq « cons » que sont la compréhension, la concertation, le compromis, le consensus et la construction.

En réponse M. CASIER lui indique ne pas avoir la même conception du dialogue social.

Mme HIVER réaffirme la disponibilité de Président envers les agents et les responsables syndicaux reçus régulièrement pas lui et qu'en tant que Vice-présidente elle reçoit le 1^{er} mars prochain les représentants du personnel, précisément sur le thème du « dialogue social ».

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

17.1.6. - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL - BUDGET ANNEXE - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour Mme DUCROCQ.

17.1.7. - AIDE A LA DECISION - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.1.8. - COMMUNICATION - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur

M. LEC estimant la baisse des crédits insuffisante sur ce programme et que l'économie générée pourrait alimenter un fonds d'aide à la cantine indique que son groupe votera contre ce rapport.

Mme HIVER s'étonne de cette demande car depuis trois séances M. LEC réclame une dépense supplémentaire pour la retransmission vidéo des séances publiques.

Mme LEPRESLE répond à Mme HIVER qu'il s'agit d'une retransmission sur Internet et que c'est une question centrale de la démocratie.

M. le Président souligne que des efforts ont été faits mais que chacun doit les porter. Ainsi à titre d'exemple, la demande de M. LEC de mise au pot commun des crédits de formation non consommés par les autres groupes a été refusée. Il souligne également que M. LEC a été, en avril 2015, le seul élu à refuser la baisse de ses indemnités.

M. LEC lui répond que beaucoup de nouveaux élus n'ont pas bénéficié des crédits de formation et que de tels crédits peuvent être reportés.

M. le Président juge l'attitude de M. LEC désagréable et grossière et l'invite à être transparent dans la gestion des fonds du groupe « Somme à Gauche » pour la formation de ses membres car il apparaît que les nouveaux élus n'en bénéficient que très peu.

M. de JENLIS rappelle qu'une réunion d'information s'est tenue au sujet de la formation des élus au sein de la 1^{ère} commission et donne lecture du nom des élus du groupe « Somme à Gauche » ayant bénéficié d'une formation en 2016 et constate que seuls deux nouveaux élus ont pu y accéder.

Mme LEPRESLE exprime son accord avec le groupe « Somme à Gauche » quant à l'insuffisance de crédits pour la formation des élus.

M. le Président lui rappelle que ces crédits, identiques depuis des années, ne sont jamais consommés dans leur totalité.

M. MAQUET se dit surpris par la tournure du débat car en tant qu'écu, depuis de nombreuses années, il pense que le travail des dossiers et l'implication personnelle forment.

M. LEC souligne l'importance que tous les présidents de groupe informent leurs membres des possibilités de formation du DIF et de l'organisation possible de séminaires préparatoires.

M. CASIER remarque sur la question du pot commun, que sous l'ancienne mandature, le pot commun des rémunérations des attachés de groupes de l'opposition avait servi à la rémunération en tant qu'attaché de groupe de celui qui est devenu l'actuel Directeur de Cabinet.

M. le Président l'invite à ne pas tout confondre s'agissant d'un accord trouvé par l'intergroupe de l'opposition, avec l'accord du Président MANABLE.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre.

17.1.9. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant sur l'action 3.

17.1.10. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre l'action 3.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEAUVARLET pour Mme FONGUEUSE, Mme CARON-DECROIX pour Mme HIVER, Mme DELETRE pour M. SOMON.

17.1.11. - DESIGNATIONS - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE indique que sa démission en tant que représentant du Département au sein de l'EPISSOS est liée à une incompatibilité avec les fonctions qu'il occupe à l'ARS.

Mme Isabelle de WAZIERS est proposée pour siéger à l'EPISSOS.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Front National » ne participant pas au vote.

17.1.12. - VŒU « PERMETTRE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME D'ETRE ELIGIBLE AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (déposé par M. Emmanuel MAQUET et les membres des groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants ») - M. Emmanuel MAQUET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. le Président indique que le vote des rapports du budget primitif se poursuivra demain à partir de 10h par la 5^{ème} commission.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 19 heures 15).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE





**Communiqué de Francis LEC
Président du groupe SOMME À GAUCHE**

**Protestation solennelle
du groupe SOMME À GAUCHE
à la suite des déclarations mensongères
du Président du Conseil départemental de la Somme
à l'occasion de la session budgétaire.**

Le groupe SOMME À GAUCHE exprime son indignation à la suite des propos tenus lors de l'ouverture de la session du Budget primitif du conseil départemental par Laurent SOMON, Président du Conseil départemental de la Somme selon lesquelles « *le Pas-de-Calais a engagé un plan d'économie de 70 millions d'euros, de suppression de 200 postes et la baisse de 3 % de l'aide aux EHPAD* ».

En réalité, cette comparaison volontaire de M. SOMON avec un Conseil Départemental voisin et ami, dirigé par la Gauche, se révèle totalement mensongère comme le confirme un communiqué du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Michel DAGBERT, qui constate que le Président du Conseil départemental de la Somme s'est inspiré probablement des chiffres négatifs du Département du Nord qui est dirigé par ses amis de droite ...

Dans ce communiqué adressé à la presse, le Président Michel DAGBERT précise :

" C'est avec étonnement que nous avons pu lire l'édition du Courrier Picard de ce mardi 7 février relatant la session budgétaire du Conseil départemental de la Somme. Il n'est pas dans notre habitude de commenter les séances plénières des collectivités voisines mais prendre en exemple le Département du Pas-de-Calais de cette manière ne peut qu'appeler à réaction.

Si le Président SOMON arbore de magnifiques lunettes, peut-être la correction de celles-ci gagnerait-elle à être vérifiée. A moins qu'il ne cède comme d'autres élus aujourd'hui à la facilité en prenant quelques libertés avec les faits pour tenter de les faire devenir vérité.

Le 25 janvier 2016, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a adopté son projet de mandat, la délibération cadre « *Près de chez vous, proche de tous* », projet structuré autour de deux contrats : le contrat de projet (nos priorités d'actions) et le contrat de progrès (nos capacités à agir).

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2017

Dans le cadre de ce contrat de progrès, nous nous sommes inscrits dans une logique de réduction mesurée des dépenses de fonctionnement pour favoriser le maintien d'une section d'investissement soutenue. C'est ainsi que nous réalisons 16 M€ d'économies sur notre fonctionnement, bien loin des 170 M€ pris en modèle par le Président SOMON qui seraient synonyme d'une véritable politique d'austérité appliquée à la population. Dans le même temps nous maintenons nos investissements à un niveau très élevés (195 M€, + 4 M€ par rapport à 2016) pour construire l'avenir du Pas-de-Calais tout en favorisant l'activité des entreprises et l'emploi non délocalisable.

Concernant les dépenses de personnels, c'est avec responsabilité que nous avons engagé une politique d'optimisation qui se concrétise par une baisse de 0,4% de dépenses et 1 M€ d'économie. Mais là non plus les chiffres ne correspondent pas et nous entendons maintenir la présence de nos agents dans les territoires et aux côtés de la population.

Enfin, les EHPAD de notre département pourront en témoigner, aucune baisse de subvention ne leur a été appliqué dans ce budget 2017. Ce qui nous laisse interrogatifs quant à ces chiffres sortis de nulle part. A moins que tout simplement les remarques du Président de la Somme ne concerne le Département voisin du Nord. Une difficulté de vision ou un problème géographique en somme. "

Le groupe Somme à Gauche souhaite que le Courrier Picard, qui a relayé, avec une photo à l'appui, cette fausse information dans son édition du 6 février procède vis à vis de ces lecteurs au rétablissement de la vérité.

Il s'inquiète du comportement du Président SOMON qui ne vérifie pas ses sources dans Ses déclarations publiques, ce qui conforte notre doute sur la sincérité du budget qu'il vient de présenter et la réalité de ses engagements.

Le groupe "SOMME À GAUCHE" est composé de 11 Conseillers départementaux :

Francis LEC, Président du groupe

Catherine BENEDINI, Philippe CASIER, Delphine DAMIS-FRICOURT, Zohra DARRAS, Bernard DAVERGNE, Pascal DELNEF, Jean-Louis PIOT, Catherine QUIGNON, Jean-Jacques STOTER, Nathalie TEMMERMANN